



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote	
Pour : 12	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2021, le 2 mars à 17 heures 45, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalent de Ronquerolles, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 24/02/2020.

Présents : Titulaires (10) : MM. PYCK, SOARES, FRAISSE, LESUEUR, Mmes MARTEAU, LEGRAND, MM. WEBER, KASSE, DUHAMEL, BOURCIGAU

Absents excusés pouvoir (2) : M. ANTY pouvoir à M. FOUR,

M. LAZARUS pouvoir à M. DA SILVA

Secrétaire de Séance : M. LESUEUR

2021 – 04 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXERCICE 2020

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2020 a été approuvé ce jour,

Considérant que le Compte Administratif 2020 fait apparaître un excédent de clôture d'exploitation de 262 240.17 €, et un déficit de clôture d'investissement de - 114 982.16 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

d'affecter ainsi qu'il suit

- Section de Fonctionnement : 116 961.73 € au compte 002
- Section d'Investissement : 145 278.44 € au compte 1068

Fait et délibéré les jour, mois en an susdits

Les membres présents ont signé

Pour copie conforme